

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUL 2023

OBJET :

Délibération portant création d'un poste d'attaché territorial

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 22

N° 2023.07.11

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Dullio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Evelyne BERNARD Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin de finaliser la réorganisation des services, de créer un poste d'attaché territorial dans le but de procéder au recrutement de la Directrice Générale Adjointe population qui occupera également les fonctions de Directrice du CCAS dans le cadre d'une mise à disposition.

Madame Evelyne BERNARD précise que l'agente recrutée, prendra ainsi les missions de la responsable du CCAS qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2023.

Madame Evelyne BERNARD rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le recrutement de la Directrice Générale Adjointe population et Directrice du CCAS. Considérant que les besoins du service nécessitent la création du poste d'attaché territorial à temps complet,

Madame Evelyne BERNARD propose à l'assemblée :

la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Sur le rapport de Madame Evelyne BERNARD et *après en avoir délibéré*, **Le Conseil Municipal avec 21 Pour et 1 Abstention**,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs un poste d'attaché territorial à temps complet ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Filière Administrative			
Emploi	Postes à créer	Catégorie	Durée hebdomadaire
Directrice Générale Adjointe population Directrice du CCAS	1 poste d'attaché territorial	A	Temps complet

La présente délibération prendra effet à compter du 11 juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 12 JUL. 2023